



La Praz Info

Juillet-août 2026

Les dernières actualités, affichages et annonces

DANS CE NUMÉRO

1^{er} août

Annonce,
Risque incendie

Nouvelle législature

Répartition des
dicastères

Election
complémentaire

Conseil général

Autres infos

Restriction
d'eau,

Entretien des
haies,

Bureau du
contrôle des
habitants

Bureau de vote

**La Municipalité de La Praz invite toute
la population à se réunir pour la fête nationale !**

Nous vous donnons rendez-vous

Samedi 1^{er} août 2026
A la place de jeux



19h Apéritif offert par la Commune

Broche sur inscription par message ou whatsapp à Daniel Curty, (079 / 641 69 60), **d'ici au 29.07.2026**, en précisant le nombre d'adultes et d'enfants et ce que vous souhaitez apporter, sur le principe d'un buffet canadien pour les salades et desserts.

La Jeunesse sera absente cette année, la nouvelle Municipalité prend le relais et organise une broche.

Elle espère vous voir nombreux.

Prix : 4.- jusqu'à 12 ans, 8.- les adultes.

En raison d'un risque incendie fort et de conditions météorologiques qui ne laissent pas entrevoir d'amélioration à court terme, le Canton de Vaud interdit, avec effet immédiat et jusqu'à nouvel avis, les feux en plein air et l'usage d'engins pyrotechniques.



Nouvelle législature

Une législature s'achève, une autre commence. Merci à nos deux Municipaux sortants, Pascal Masson et Florian Sordet pour leurs années de Municipalité, durant lesquelles, ils ont su mettre leurs compétences au service de notre collectivité et ainsi, mener à bien les différentes affaires qui leurs étaient confiées.

Bienvenue aux nouveaux élus : Silvia Franc et Philippe Rittener.

Nous les remercions pour leur engagement envers notre village et nous réjouissons de collaborer avec eux.

- La nouvelle Municipalité a débuté son mandat le 1^{er} juillet 2026.
- Les séances de l'exécutif se déroulent les lundis soir, à la quinzaine.

La Municipalité 2026-2031 se réjouit de mettre en œuvre de nouveaux projets et de maintenir notre Commune dans l'élan positif de ces dernières années.

Election complémentaire à la Municipalité

Suite à la démission de la Municipalité de Jonas Bürdel pour la fin du mois de septembre 2026, le corps électoral sera convoqué

le dimanche 27 septembre 2026

afin de procéder à l'élection d'un(e) nouveau(elle) Municipal(e), selon le système majoritaire à deux tours.

A noter que l'élection tacite est possible dès le premier tour, dans le cas où un(e) seul(e) candidat(e) serait officiellement annoncée.

L'ordre de convocation officiel, avec tous les détails nécessaires, sera affiché au pilier public, dans les meilleurs délais. A noter que cette élection aura lieu en même temps que les prochaines votations fédérales et cantonales.

En attendant, un(e) candidat(e) peut venir chercher son formulaire de candidature au Greffe municipal, ou le télécharger directement sur le site.

La Présidente du Conseil Melody Sordet et le Greffe municipal se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Conseil général

Vous êtes cordialement invité-e à participer à la première séance de la législature 2026-2031 du Conseil général qui aura lieu le :

**Mercredi 16 septembre 2026
à 20h15 à la Grande salle de La Praz**

L'ordre du jour vous sera communiqué ultérieurement.

En vous remerciant d'ores et déjà de votre présence afin que le Conseil général puisse valablement délibérer.

Si vous souhaitez être assermenté-e et siéger au sein du Conseil général, nous vous remercions de nous adresser un mail à l'adresse suivante : conseil@lapraz.ch.

Répartition des dicastères

Roger Dupertuis - Syndic

Remplaçant : Jonas Bürdel

- Administration générale
- Finances
- Police
- Mobilité
- Energies (ENM - membre du Conseil d'administration)
- Ecoles - représentant au Conseil intercommunal
- AIPCV (Piscine/Camping La Sarraz)

Silvia Franc - Municipale

Remplaçant : Philippe Rittener

- Défense incendie
- Eau => appui pour contrôles
- Forêts
- Bâtiments
- Parc Jura Vaudois

Daniel Curty - Municipal

Remplaçante : Silvia Franc

- Informatique
- Routes
- Epuration
- Eau, stratégie et projets
- ENM - représentant actionnaires

Jonas Bürdel - Municipal

Remplaçant : Roger Dupertuis

- Ecoles - comité de direction
- UAPE Le Môtier
- ARAS, AJOVAL
- Parcs et promenades (cimetière et place de jeu)
- Tourisme

Philippe Rittener - Municipal

Remplaçant : Daniel Curty

- Police des constructions
- Affaires sociales (eHnv, Aspmad)
- Paroisse
- Déchetterie
- Protection civile



La Praz Info

Juillet-août 2026

Les dernières actualités, affichages et annonces

Restriction d'eau

En cette période de sécheresse prolongée, nous tenons à vous informer que les quelques orages et pluies de ces derniers temps, ne suffisent pas à remplir les nappes phréatiques, c'est pourquoi, la Municipalité vous prie de respecter les restrictions suivantes :

- L'arrosage des pelouses est prohibé
- L'arrosage des jardins potagers doit se faire à l'arrosoir ou au goutte à goutte
- Les nettoyages extérieurs, ainsi que les véhicules sont interdits sur le domaine privé
- Le remplissage complet des piscines de plus de 5m³ doit se faire uniquement sur autorisation de la Municipalité

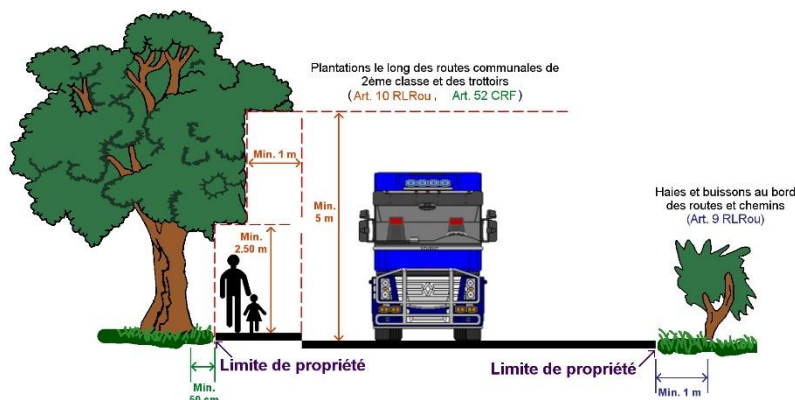
Ces restrictions sont en vigueur, jusqu'à nouvel avis.

Economiser l'eau potable est un acte à la portée de tout citoyen responsable. Merci d'avance pour votre compréhension.

Pour toute autorisation ou question éventuelle, prière de vous adresser à M. Daniel Curty, Municipal au 079 / 641 69 60.

Nid en cours : ne taillez pas vos haies, n'élaguez pas vos arbres

Du 16 mars au 31 août afin que les oiseaux puissent nidifier en paix.



L'entretien des haies et cordons arborés sur les dépendances routières peut être réalisé de façon à conjuguer objectifs sécuritaires et objectifs écologiques et paysagers.

Pour plus d'informations à ce sujet, n'hésitez pas à consulter le site de la Commune, une fiche pratique de l'Etat de Vaud y est partagée.

La biodiversité vous remercie d'avance.

Bureau du Contrôle des habitants



A partir du 17 août 2026, le bureau du contrôle des habitants sera ouvert le

- Lundi, de 17h30 à 18h30
- Mercredi matin, sur rendez-vous de 8h30 à 11h30.



Bureau de vote



Nouveau lieu dès les prochaines votations

A partir du 27 septembre 2026, le bureau de vote se situera dans le bâtiment de l'administration communale, situé au premier étage, **Route de Juriens 1, 1148 La Praz.**